

**COMITE SYNDICAL DU PETR VIDOURLE CAMARGUE**  
**Compte rendu de la réunion du 8 octobre 2019**  
**à Aimargues**

Séance du 8 octobre 2019

Date de convocation : 30 septembre 2019

Membres en exercice : 44 titulaires et 44 suppléants + 8 sans voix délibérative

Membres présents : 26

Membres votants présents : 22 titulaires / 3 suppléants

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 5 (+1 non retenue)

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0

Procuration non retenue :

Nombre total de voix : 30

Le quorum est atteint : 25/44 présents

L'an deux mille dix-neuf, le huit octobre, à 18h30, le Comité Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

Présents :

Titulaires avec voix délibérative :

Olivier PENIN, Christine ROUVIERE, Arlette FOURNIER, Alain DUPONT, André MEGIAS, André BRUNDU, Guy SCHRAMM, Monique CHRISTOL, Joël TENA, Jean Baptiste ESTEVE, Jacky REY, Jean François LAURENT, Gérard DUPLAN, Marc FOUCON, Thierry AGNEL, Jean Pierre BONDOR, Pierre MARTINEZ, Alain THERON, Pierre GAFFARD-LAMBON, Jean Michel ANDRIUZZI, Marie José PELLET, François GRANIER,

Procuration : Mme Véronique MARTIN à M. Pierre MARTINEZ, M. Pierre MAUMEJEAN à Mme Marielle NEPOTY, M. Laurent PELISSIER à M. Olivier PENIN, M. Philippe GRAS à M. Jean Baptiste ESTEVE, M. Claude BERNARD à Mme Christine ROUVIERE

Procuration non retenue : Mme Cécile MARQUIER à Mme Sonia AUBRY (absente),

Suppléants avec voix délibérative : Marielle NEPOTY, Daniel JULIEN, Bernard CHLUDA,

Suppléants sans voix délibérative :

Présence de (Pays de Lunel) : Henry SARRAZIN

Absents excusés :

Robert CRAUSTE, Claude BERNARD, Laurent PELISSIER, Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAULET, Noémie CLAUDEL, Jean Claude CAMPOS, Françoise DUGARET, Claudette BRUNEL, Lucien VIGOUROUX, Pascale BOUILLEVAUX, Santiago CONDE, Marilynne FOULLON, Jeannine SOLEYROL, Claude LAURIE, Arnaud FOUREL, Jean Paul FRANC, Christophe TICHET, Jean DENAT, Katy GUYOT, Rodolphe RUBIO, Annick CHOPARD, Bernadette MAUMEJEAN, Marie PASQUET, Mickael MANEN, Didier LEBOIS, Olivier PETRONIO, Lise BRUNEL, Arthur EDWARDS, Alain REBOUL, Elisabeth MICHALSKI, Bruno PASCAL, Marc JOLIVET, Marie José DOUTRE, Philippe GRAS, Freddy CERDA, René BALANA, Geoffrey LEON, Pilar CHALEYSSIN, Robert MONIER, Jean François SERRANO, Magali PRADEILLE, Agnès NECTOUX, Sandrine BELLOZ MAUROZ, Valérie COSTE, Françoise ARRAZAT, Isabelle DEBRIE, Brigitte MIRANDE, Elisabeth BELIERE, Roger VIGNE, Pascal MAILLARD, André SAUZEDE, Véronique MARTIN, Cécile MARQUIER, Danielle DUMAS GUILLOUX, Michel FEBRER, Marc LARROQUE, Jean Michel TEULADE, Sylvain RENNER, Ivan COUDERC, Guillaume HUGUES, Sonia AUBRY, Bernadette POHER,

Administration :

Maxime CHARLIER Directeur du PETR Vidourle Camargue, Catherine BAZILE Assistante de direction.

M. le Président Pierre Martinez accueille le comité syndical et remercie les délégués présents pour ce Comité syndical.

M. André Mégias prend la parole en occitan pour à son tour accueillir et souhaiter la bienvenue aux élus au nom de M. le Maire Jean Paul Franc qui n'a pu être présent.

**Quorum** : Le quorum étant vérifié (25/44), la séance peut commencer.

Il est fait lecture des procurations reçues.

L'ordre du jour est rappelé :

1. Demande de financement au titre de la coopération LEADER pour les échanges et le déplacement en Tunisie
2. Souscription au contrat groupe d'assurance statutaire
3. Convention de délégation de gestion des sinistres liés aux risques statutaires
4. Modification du siège de la régie d'avance du PETR
5. Signature de la Charte d'engagement pour une alimentation de qualité dans le Gard
6. Approbation du projet de territoire du PETR

La séance peut donc débiter.

### **Désignation d'un secrétaire de séance**

Il s'agit dans un premier temps de désigner un secrétaire de séance ; M. Daniel Julien accepte de remplir la fonction. Il est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

**Résultat du vote :**

Vote pour : 30

Abstention : 0

Vote contre : 0

### **Validation du compte-rendu du 25/06/2019**

Présenté par M. Martinez.

**Résultat du vote :**

Vote pour : 30

Abstention : 0

Vote contre : 0

### **1. Demande de financement au titre de la coopération LEADER pour les échanges et le déplacement en Tunisie**

Présenté par M. Martinez.

Objectif général du projet : Appuyer le développement durable des filières économiques dans les îles Kerkennah/province de Sfax et les territoires ruraux français, par la mise en place d'une coopération interterritoriale entre les acteurs de la Région Occitanie et des îles Kerkennah.

Principales activités du projet :

- Etude et valorisation du crabe bleu
- Labellisation et commercialisation des produits de la mer
- Lutte contre la pollution du plastique en mer
- Développement de l'agroécologie et de la permaculture
- Appui au conseil municipal des Mairies de Zarzis et de Kerkennah

Une délégation de 7 personnes (financée à 100%) représentera le GAL/GALPA Vidourle Camargue au sein des 20 représentants des territoires français, du 13 au 19 octobre prochain.

Financiers	Part	Montant HT
FEADER LEADER	80%	6 750,91 €
Région Occitanie	10%	843,86 €
Département du Gard	10%	843,86 €
<b>Total</b>		<b>8 438,64 €</b>

Résultat du vote :  
Vote pour : 30  
Abstention : 0  
Vote contre : 0

## **2. Souscription au contrat groupe d'assurance statutaire**

Présenté par M. Martinez.

Le Centre de Gestion du Gard a communiqué au PETR les résultats de la consultation concernant le renouvellement de son contrat groupe pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2023.

Contrat : Courtier GRAS SAVOYE/Assureur AXA.

Régime du contrat : capitalisation

Durée : 3 ans fermes et 1 an reconductible

Préavis : adhésion révisable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Choix des garanties :

Tous risques CNRACL avec franchise de 10 jours,       taux : 6.27%

Tous risques IRCANTEC avec franchise de 10 jours, taux 0.88%

Charges patronales fixées à 48% du TIB+NBI

Résultat du vote :  
Vote pour : 30  
Abstention : 0  
Vote contre : 0

## **3. Convention de délégation de gestion des sinistres liés aux risques statutaires**

Présenté par M. Martinez.

Le Centre de Gestion du Gard peut assurer la gestion des sinistres des collectivités territoriales dans le cadre du contrat de groupe GRAS SAVOYE/AXA en contrepartie de frais de gestion.

Dans ce cas, le PETR doit :

- Donner délégation au Centre de Gestion, pour lesquels le PETR a adhéré au contrat cadre d'assurance souscrit par le Centre de Gestion.
- Accepter qu'en contrepartie de la mission définie dans la convention, le PETR verse une contribution fixée à 0.25% de la masse salariale CNRACL et/ou IRCANTEC, servant d'assiette au calcul de la prime d'assurance (TIB+NBI+IR+SFT).

Résultat du vote :  
Vote pour : 30  
Abstention : 0  
Vote contre : 0

## **4. Modification du siège de la régie d'avance du PETR**

Présenté par M. Martinez.

Le siège du PETR Vidourle Camargue, précédemment situé à Vauvert, a été transféré à Aimargues, il convient de procéder au changement de siège de la régie. Il est donc proposé de modifier l'arrêté de création de la régie d'avance en modifiant l'article suivant :

- Article 2 : Siège :

La régie d'avance est installée au siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vidourle Camargue, 83 rue Pierre Aubanel, 30470 AIMARGUES.

Résultat du vote :  
Vote pour : 30  
Abstention : 0  
Vote contre : 0

## 5. Signature de la Charte d'engagement pour une alimentation de qualité dans le Gard

Présenté par M. Martinez.

Cette Charte a vocation à fédérer l'ensemble des acteurs du Gard dont les actions ont pour objectifs, directs ou indirects, l'amélioration de l'alimentation des Gardois. Fédérer pour mettre en synergie les interventions de chacun et faciliter la collaboration opérationnelle autour d'objectifs partagés.

Au travers de cette Charte, le Département propose un cadre pour la définition et la mise en œuvre d'un programme d'actions collaboratif pour l'amélioration de l'alimentation des Gardois.

La Charte est établie pour une durée de trois ans reconductible tacitement à compter de sa signature.

Résultat du vote :

Vote pour : 30

Abstention : 0

Vote contre : 0

## 6. Approbation du projet de territoire du PETR

Présenté par le groupement de cabinets, Isabelle Farge et Françoise Claustre.

# Un projet en 3 défis

## 3 défis thématiques

### Cadre de vie

Préserver un cadre de vie privilégié mais en transition et concilier ruralité et urbanité

- Transition climatique et énergétique
- Environnement, patrimoine naturel et paysages
- Urbanisation, habitat

### Développement économique

S'appuyer sur les ressources locales et le potentiel du territoire pour développer des activités et soutenir l'emploi

- Agriculture et pêche
- Accueil et développement d'entreprises
- Tourisme
- Emploi-formation

### Vie sociale

Renforcer la qualité de vie et la cohésion sociale

- Services
- Mobilité, réseaux
- Culture et patrimoine
- Vivre ensemble

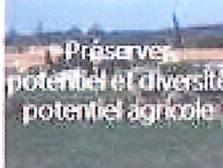
Isabelle FARGES et Catherine CLAUSTRÉ Latitude C – 8 octobre 2019

# Cadre de vie : Les orientations

<p><b>Croissance durable</b> Accompagner la transition énergétique et climatique</p>	<p><b>Qualité environnementale</b> Préserver et valoriser le patrimoine naturel, les paysages et l'environnement</p>	<p><b>Urbanisation, habitat</b> Encourager un développement urbain harmonieux et des parcours résidentiels adaptés</p>
<p>Économie d'énergie dans les bâtiments et les transports</p> 	<p>Préserver le milieu agricole, la biodiversité, le patrimoine paysager</p> 	<p>Viser la qualité urbaine et les coupures d'urbanisation</p>
<p>Production ENR</p> 	<p>Prévenir la production de déchets et optimiser la gestion des recyclables</p> 	
<p>Sensibiliser les habitants et les acteurs économiques à la transition énergétique</p>	<p>Maintien des équilibres des milieux aquatiques (mer, fleuves, rivières)</p> 	<p>Revitalisation cœurs de villes et villages</p>
<p>Prendre en compte les risques naturels et développer la culture du risque</p>	<p>Education à l'environnement</p> 	<p>Améliorer et adapter l'offre de logements et favoriser la lutte contre l'habitat indigne</p>

Isabelle FARGES et Catherine CLAUSTRE Latitude C – 8 octobre 2019

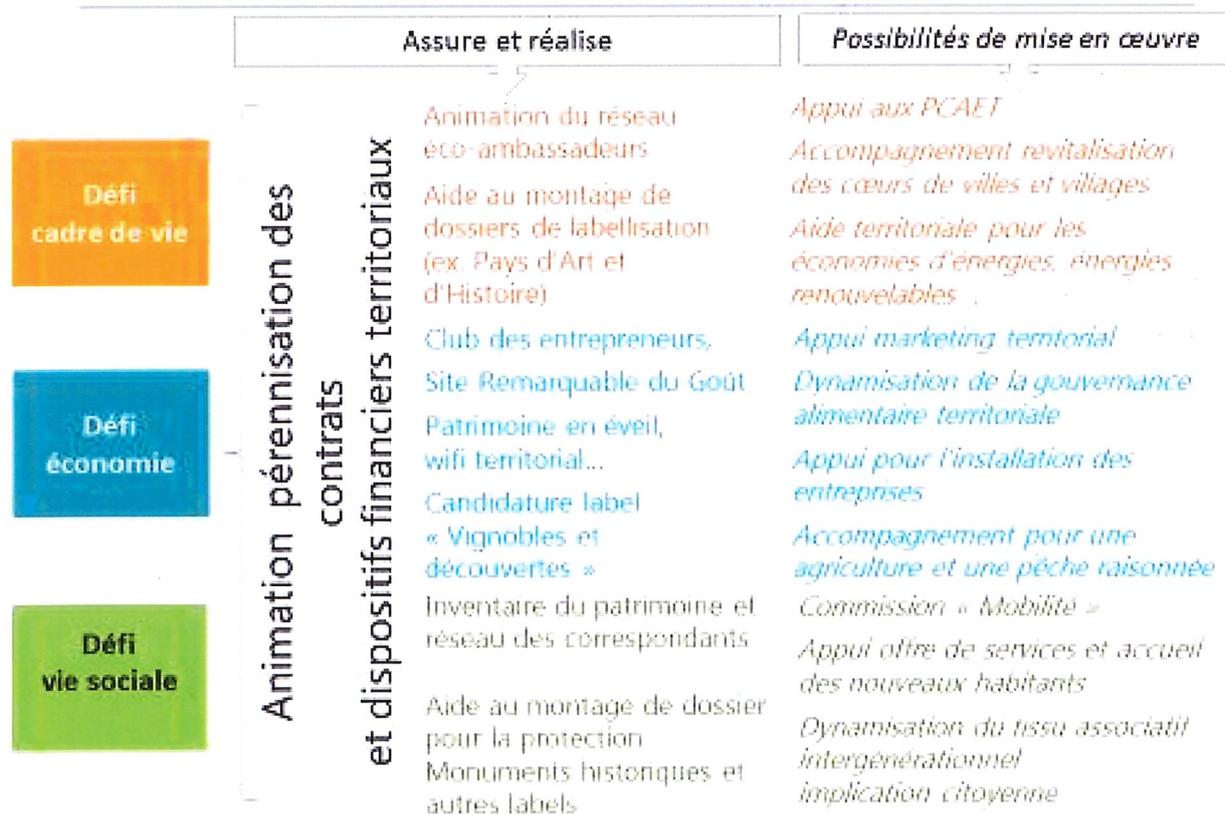
# Développement économique : Les orientations

<p><b>Affirmer la vocation agricole et l'économie de la mer</b></p>	<p><b>Encourager l'installation et le développement d'activités apportant une valeur ajoutée</b></p>	<p><b>S'engager vers un tourisme modernisé et durable</b></p>	<p><b>Développer l'employabilité et lever les freins à l'emploi</b></p>
<p>Préserver le potentiel et la diversité agricole</p> 	<p>Activités innovantes et respectueuses de l'environnement</p> <p>Fillières et savoir-faire locaux</p>	<p>Synergies entre terre et mer</p> 	<p>Mieux mobiliser les dispositifs de formation et renforcer l'offre</p> 
<p><b>AB</b> Agriculture et pêche raisonnées</p>	<p>Accompagner, Anticiper et observer les mutations économiques</p> 	<p>Tourisme durable Patrimoines - APN</p> 	<p>Préserver et promouvoir les compétences spécifiques du territoire</p> 
<p>Transformation, commercialisation, valorisation des productions de qualité</p>	<p>Infrastructures d'accueil</p> 	<p>Fluviaire et potentiel lié à l'eau</p> <p>Agri-Oenotourisme</p> 	<p>Mobiliser, améliorer les dispositifs d'accès à l'emploi</p> 
<p>Gouvernance alimentaire locale</p> 	<p><b>MARKETING territorial!</b> Orienter l'attractivité économique</p>	<p>Modernisation et qualification offre touristique</p> 	<p>Accompagner les démarches innovantes et/ou mutualisées</p>

# Vie sociale : Les orientations



## Le PETR dans la réalisation du projet de territoire



M. Charlier présente les missions actuelles du PETR pouvant s'inscrire dans le Projet de territoire et leurs articulations avec les défis retenus.

D'autres pistes ont été relevées lors des ateliers pouvant être mises en place dans l'avenir.

M. Martinez tient à préciser que le Projet de territoire a été réalisé en collaboration étroite avec les communautés de communes et en associant la société civile.

Le diagnostic du groupement de cabinets a permis de voir la réalité du territoire et les pistes qui restent à travailler

Il s'agit d'un projet politique et territorial qui ne fait pas concurrence aux communautés de communes mais porte les ambitions des élus pour l'avenir.

Son objectif est de fixer les activités et la population sur le territoire.

Il sera présenté en Conférence des Maires et en Conseil de développement pour approbation au mois de novembre

**Résultat du vote :**

Vote pour : 30

Abstention : 0

Vote contre : 0

En conclusion, M. Martinez invite à prendre le verre de l'amitié.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close.

Fait à Aimargues le 14 octobre 2019

Le secrétaire de séance  
Daniel JULIEN



Le Président  
Pierre MARTINEZ

